

**Décision n° 2021-14 du 11 janvier 2021
donnant délégation de signature de la directrice de la direction
territoriale Méditerranée, ordonnateur secondaire**

La directrice de la direction territoriale Méditerranée,

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, notamment l'article 9 ;

Vu le décret du 27 avril 2018 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la décision n° 2018-321 du 14 septembre 2018 portant désignation d'ordonnateurs secondaires au sein du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la décision n° 2020-62 du 23 juillet 2020 portant organisation du Cerema ;

décide

Article 1

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent en annexe 1 pour :

- constater les droits et obligations ;
- liquider les recettes et émettre les ordres de recouvrer ;
- engager, liquider et ordonnancer les dépenses ;
- certifier le service fait.

Article 2

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent en annexe 2 pour :

- valider les demandes d'achat de l'ensemble de la direction ;
- valider les demandes d'émissions de titres de recettes.

Article 3

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent à l'annexe 3 pour signer, dans le cadre de leurs attributions :

- les actes et décisions relatifs à l'exécution des recettes dont le montant est inférieur ou égal à 50 000 euros hors taxes, à l'exception de ceux listés aux articles 1 et 2 ;
- les actes et décisions relatifs à l'exécution des dépenses dont le montant est inférieur ou égal à 10 000 euros hors taxes, à l'exception de ceux listés aux articles 1 et 2 ;

et pour valider les demandes d'achat.

Article 4

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent à l'annexe 4 pour signer les ordres de mission permanents.

Article 5

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent à l'annexe 5 pour signer les ordres de mission ponctuels, à l'exception des missions hors du territoire France métropolitaine.

Article 6

La présente décision abroge la décision n° 2020-62 du 3 août 2020.

Article 7

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Aix-en-Provence, le 11 janvier 2021

La directrice


La directrice
de la Direction territoriale de l'entretien et de l'exploitation
Gaëlle BERTHAUD

Gaëlle Berthaud

Annexe 1

- Madame Marianne Lacaze-Dotran, directrice de la direction de l'administration et des finances ;
- Madame Patricia Cauquil, chef du service budget finances ;
- Monsieur Yann Cordet, responsable du centre financier mutualisé de Bron ;
- Monsieur Yacine Kherachi, responsable du centre financier mutualisé de Lille ;
- Monsieur Fabien Dubertrand, responsable du centre financier mutualisé de Saint-Médard-en-Jalles ;
- Madame Agnès Bailly, adjointe au responsable du centre financier mutualisé de Bron ;
- Monsieur Mehdi Benhennou, adjoint au responsable du centre financier mutualisé de Bron ;
- Monsieur Abdelali Hecham, adjoint au responsable du centre financier mutualisé de Lille ;
- Monsieur Jean-Pascal Lechnig, adjoint au responsable du centre financier mutualisé de Saint-Médard-en-Jalles ;
- Monsieur Franck Prothin, adjoint au responsable du centre financier mutualisé de Saint-Médard-en-Jalles.

Annexe 2

- Monsieur Mathieu Créau, directeur adjoint ;
- Madame Viviane Aman, secrétaire générale ;
- Madame Claudine Rizzo, responsable du pilotage budgétaire ;
- Monsieur Yves Bonin, responsable de la mission programmation formation.

Annexe 3

- Monsieur Mathieu Créau, directeur adjoint ;
- Madame Viviane Aman, secrétaire générale ;
- Monsieur Pascal Vivier, directeur du département territoires, ville et bâtiment ;
- Madame Frédérique Reffet, adjointe au directeur du département territoires, ville et bâtiment ;
- Madame Chrystelle Jeanpetit, directrice du département mobilité ;
- Monsieur Patrice Maurin, directeur du département risques naturels ;
- Monsieur Raymond Bourg, adjoint au directeur du département risques naturels ;
- Monsieur Didier Jan, directeur du département infrastructures et matériaux ;
- Monsieur Sébastien Wasner, adjoint au directeur du département infrastructures et matériaux ;
- Monsieur Manuel Martinez, directeur de l'agence de Montpellier ;
- Monsieur Yves Bonin, responsable de la mission programmation formation.

Annexe 4

- Monsieur Mathieu Créau, directeur adjoint ;
- Madame Viviane Aman, secrétaire générale.

Annexe 5

- Monsieur Pascal Vivier, directeur du département territoires, ville et bâtiment ;
- Madame Frédérique Reffet, adjointe au directeur du département territoires, ville et bâtiment ;
- Monsieur Jean-Baptiste Savin, chef du groupe territoire ;

- Monsieur Sylvain Michelin, chef du groupe aménagements urbains ;
- Madame Karine Jan, chef du groupe bâtiments ;
- Madame Chrystelle Jeanpetit, directrice du département mobilité ;
- Madame Valérie Buttignol, chef du groupe évaluation des systèmes de transports ;
- Monsieur Jean-Christophe Carles, chef du groupe expertise calculs des ouvrages d'art ;
- Madame Agnès Rossot-Darmet, chef du groupe infrastructures et environnement ;
- Madame Valérie Goyon Leroux, chef du groupe sécurité routière adaptation des infrastructures ;
- Monsieur Patrice Maurin, directeur du département risques naturels ;
- Monsieur Raymond Bourg, adjoint au directeur du département risques naturels et chef du groupe risques inondations et littoraux par intérim ;
- Monsieur Etienne Bertrand, chef du groupe de recherche risques sismiques ;
- Madame Anne Chanal, chef du groupe risques et territoires ;
- Madame Nathalie Berenger, chef du groupe risques géologiques ;
- Monsieur Didier Jan, directeur du département infrastructures et matériaux ;
- Monsieur Sébastien Wasner, adjoint au directeur du département infrastructures et matériaux ;
- Monsieur Olivier Ruiz, chef du groupe infrastructures durables ;
- Monsieur Nathalie Cordier, chef du groupe ouvrages d'art et patrimoines ;
- Monsieur Dominique Batista, chef du groupe géotechnique ;
- Madame Nadège Sagnard, chef du groupe voies et plateformes ;
- Madame Virginie Mouillet, chef du groupe 1dima ;
- Monsieur Manuel Martinez, directeur de l'Agence de Montpellier ;
- Monsieur Yves Bonin, responsable de la mission programmation formation.